RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

14 AVRIL PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège Social : 217 RUE SAINT MAUR, 75010 PARIS
904 359 973 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1 AVRIL 2025

Le 1 avril 2025 à 10 heures

Les associés de la société 14 AVRIL PRODUCTIONS, société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 217 RUE SAINT MAUR, 75010 PARIS, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par MBH, Président associé de la Société, représentée par Monsieur Maxime Biffaud son président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, présent ou représenté, entré en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 45 000 actions sur les 45 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit le quorum exigé par la loi et les statuts, elle est donc déclarée régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Contexte et libération du capital restant
- Enregistrement de la libération du capital
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MB

RESOLUTION : CONTEXTE ET LIBERATION DU CAPITAL RESTANT

Le Président rappelle que lors de la création de la société, il avait été décidé que le capital social de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) serait libéré à hauteur de 50%, et qu'il restait à libérer un montant de 22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros) pour atteindre la totalité du capital social.

Il est également précisé que, conformément à l'article7 – apports des statuts, les actionnaires ont été informés des modalités de libération du capital restant.

Le Président constate que, ce jour, le capital restant dû à été intégralement libéré par les actionnaires de la manière suivante :

- La société EYESBERG, représentée par son représentant légal Monsieur Arnaud Boivin a libéré la somme de 11 250 € (onze mille deux cent cinquante euros) par incorporation du compte courant d'associé.
- La société MBH, représentée par son représentant légal Monsieur Maxime Biffaud a libéré la somme de 11 250 € (onze mille deux cent cinquante euros) par incorporation du compte courant d'associé.

Soit un total de de 22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros) correspondant à la libération totale du capital social de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : ENREGISTREMENT DE LA LIBERATION DU CAPITAL

Le Président certifie que cette opération d'incorporation du compte courant d'associés a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur, certifié par un Commissaire aux comptes, la société AUDICEA, et que les actions ont été attribuées aux associés au prorata de leurs participations dans le capital, soit 11 250 € (onze mille deux cent cinquante euros) chacun soit au total 22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros) libéré ce jour.

Les relevés des comptes courants d'associés sont annexés au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale prend acte de la libération totale du capital social de la société. Il est convenu que cette libération est désormais enregistrée dans le registre des décisions et dans les statuts mis à jour.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société LEGALVISION afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce de PARIS les formalités à réaliser en exécution des résolutions votées lors de l'assemblée générale en date du 30 décembre 2024 et auprès de l'INPI, les complétions et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance, une feuille de présence ayant été signée par les votants.



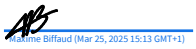
Le Président de séance

[redacted]
(Mar 25, 2025 15:13 GMT+1)

14 AVRIL PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège Social : 217 RUE SAINT MAUR, 75010 PARIS
904 359 973 R.C.S PARIS

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1 AVRIL 2025

Nom - Prénom - Domicile **Dénomination - Siège**	**Nombre d'actions /** **Nombre de voix**	**Signature**
EYESBERG, représentée par son représentant légal dûment habilité [redacted]	22 500	
MBH, représentée par Monsieur Maxime Biffaud son président [redacted]	22 500	
TOTAL	45 000	

Le Président de séance certifie exacte la feuille de présence laissant apparaître que :

2 associés sont présents et totalisent 45 000 actions sur les 45 000 actions composant le capital social.

Le Président de séance

Grand livre

COMPT. FIGÉE AU 31/12/2024
EXERCICE 2025
PÉRIODE du 01/01/2025 au 31/12/2025
COMPTES du 455100010 au 455100020

4 - Tiers
45 - Groupe et associés

Date	Jour.	Libellé de ligne / pièce	N° pièce	Lett.	Débit	Crédit	Solde
455100010 - CC/MBH							
01/01/2025	AN	2024-01-01 – 2023-06-14 – Apport CC MBH	QXZDIE49OF			11 250,00	-11 250,00
21/01/2025	HA	Facture Restaurant (générique) - 5.00 2	DUPAYKRXXT			16,00	-11 266,00
05/02/2025	HA	Facture Restaurant (générique) - n°4825-58…	FW9XNSWHL2			83,00	-11 349,00
25/02/2025	BQ3	MBH SAS	BBEAXSLLUX		99,00		-11 250,00
TOTAL 455100010 CC/MBH					**99,00**	**11 349,00**	**-11 250,00**
455100020 - CC/EYESBERG							
01/01/2025	AN	2024-06-05 – Facture Restaurant (générique…	QXZDIE49OF			2,60	-2,60
01/01/2025	AN	2024-09-13 – LE GLITTER – VB9CVQ8FAJ	QXZDIE49OF		52,00		49,40
01/01/2025	AN	2024-05-15 – Apport Compte Courant - Credit..	QXZDIE49OF			4 000,00	-3 950,60
01/01/2025	AN	2024-04-03 – Apport en compte courant asso…	QXZDIE49OF			4 000,00	-7 950,60
04/03/2025	BQ3	Apport en CC associe - EYESBERG	PIN1AW1WKR			1 200,00	-9 150,60
05/03/2025	BQ3	Apport en CC associe - EYESBERG	YCSSSHJW5Y			1 200,00	-10 350,60
07/03/2025	BQ3	Apport en Cc associe - Creditor Name SEPA : 1…	WSYGMTYB9H			899,40	-11 250,00
TOTAL 455100020 CC/EYESBERG					**52,00**	**11 302,00**	**-11 250,00**
SOUS-TOTAL 45					**151,00**	**22 651,00**	**-22 500,00**

[redacted] d (Mar 25, 2025 15:13 GMT+1)